

TRADUCTION

Le 6 septembre 2016

Son Excellence Hassan Rouhani
Président
République islamique d'Iran

Votre Excellence,

Le Bureau de la Communauté internationale bahá'íe auprès des Nations Unies, qui représente les bahá'ís de plus de 230 pays et territoires sur cinq continents, désire attirer respectueusement votre attention sur la contradiction flagrante qui existe entre, d'une part, les déclarations du gouvernement « de Prudence et d'Espoir » concernant « l'établissement d'une seule et même justice pour tous les Iraniens » ainsi que « le soutien à la création d'emplois et la réduction du chômage » et, d'autre part, la constante oppression économique qui pèse sur la communauté bahá'íe dans votre pays, et vous demander d'examiner immédiatement cette question. Cette oppression économique dure depuis maintenant quatre décennies, et il n'y a malheureusement aucun signe d'amélioration depuis l'entrée en fonction de votre gouvernement.

Les bahá'ís font partie de l'ensemble des citoyens de ce même pays dont Votre Excellence, dans l'un de ses récents exposés, a comparé les divers peuples aux « branches d'un arbre vigoureux appelé Iran ». L'histoire des 170 dernières années atteste leur loyauté et les apports constructifs qu'ils ont fournis à leur chère patrie. Indépendamment de l'opinion de certaines autorités sur les croyances et pratiques religieuses bahá'íes, le concept voulant que tous les citoyens puissent jouir des mêmes droits fondamentaux est sanctionné par la Déclaration universelle des droits de l'homme, confirmé par la propre Constitution de la République islamique d'Iran, et constitue une des conditions essentielles à la création d'une société éclairée. Depuis la naissance de la foi bahá'íe en Iran en 1844, l'opposition forte et constante de fanatiques religieux appuyés par les gouvernements de l'époque continue de menacer la vie, les moyens d'existence et les biens des adeptes de la foi bahá'íe, y compris leurs lieux saints et même leurs cimetières. À la suite de la Révolution islamique en 1979, cette persécution a pris une autre tournure et est devenue une politique importante du gouvernement d'Iran. Il ne s'agit pas ici de détailler l'ensemble des diverses formes de l'oppression qu'on a fait subir aux bahá'ís iraniens – car cet exercice ferait de cette lettre un véritable traité –, mais bien plutôt de présenter un résumé des restrictions économiques auxquelles ils sont soumis depuis près de 40 ans.

Au début de la Révolution, des milliers d'employés bahá'ís de ministères, de départements et d'autres entités du gouvernement ont été démis de leurs fonctions sans indemnités ; le versement de leurs pensions a été interrompu, et certains se sont même vus contraints de rembourser le salaire gagné durant leurs années de travail. Des travailleurs bahá'ís ont été renvoyés d'usines et de compagnies appartenant en tout ou en partie au gouvernement sans la moindre compensation pour leurs années de travail, sans indemnités de cessation

d'emploi ni aucune des prestations d'assurance qui leur étaient légitimement dues. L'interdiction d'employer des bahá'ís dans le secteur public de leur pays d'origine demeure pleinement en vigueur.

Une fois les bahá'ís complètement exclus des emplois dans la fonction publique, l'attention s'est tournée vers le secteur privé. Afin de limiter considérablement les activités économiques des bahá'ís dans ce secteur, on a employé différentes méthodes, par exemple, contraindre les compagnies à renvoyer leurs employés bahá'ís, forcer les banques à geler les comptes de leurs clients bahá'ís, user de tactiques discriminatoires pour empêcher l'attribution de projets à des bahá'ís dûment qualifiés. Sous le prétexte irrationnel et insultant qu'ils sont religieusement « impurs », les bahá'ís se sont vu interdire l'exercice d'un large éventail de métiers et de professions. De nombreux obstacles et retards délibérés viennent souvent entraver l'émission ou la prolongation des permis d'exploitation d'un commerce pour les bahá'ís dans d'autres branches d'activité. Les biens des bahá'ís étant confisqués sur la base d'accusations spéculatives, combien de fermes prospères ont été violemment arrachées à de vaillants agriculteurs, dont certains avaient préalablement reçu des lettres de remerciements de la part du gouvernement, et combien d'entreprises et de compagnies florissantes ont été fermées. D'innombrables situations d'injustice – un chauffeur de taxi, par exemple, à qui on a refusé un permis d'exploitation en lui indiquant explicitement que c'était en raison de sa religion ; un kiosque, appartenant à une personne ayant une incapacité physique, vandalisé à plusieurs reprises et finalement confisqué parce qu'« un bahá'í n'a pas le droit de travailler » ; les bahá'ís d'une province frappés d'une interdiction arbitraire d'importer des biens provenant d'autres provinces en Iran – sont toutes justifiées en invoquant le motif sans fondement de la lutte contre la « menace pour la sécurité nationale ». Depuis quelques années, de nombreux bahá'ís se heurtent à un nouveau problème : quand ils ferment leurs commerces lors d'un des jours saints bahá'ís, qui sont très peu nombreux et répartis sur toute l'année, les autorités apposent les scellés sur leurs entreprises et menacent de leur retirer leurs permis.

Parallèlement aux mesures susmentionnées, plusieurs actifs que possédait la communauté bahá'íe, y compris des lieux sacrés, des édifices administratifs, des cimetières et même des fondations philanthropiques, ont été confisqués sans la moindre justification légale ; des biens de valeur qui avaient été offerts à la communauté au fil des ans ont été pillés ; des institutions financières détenant des économies considérables, dont certaines pour le compte d'enfants bahá'ís, ont été saisies. Dans les villes, ces confiscations se sont souvent accompagnées d'incarcérations et même, dans certains cas, de l'exécution de bahá'ís, alors que dans les régions rurales les saisies ont généralement été effectuées en ayant recours à la contrainte et à la violence.

Les conséquences économiques du refus d'accorder aux jeunes bahá'ís la possibilité de cultiver les talents que Dieu leur a donnés sont considérablement plus graves que bien d'autres formes d'oppression. Nombreux sont les artistes et les athlètes bahá'ís qui ont été empêchés de développer leur talent évident et de poursuivre avec succès une carrière dans leur domaine. Et nombreux sont ceux qui désirent ardemment poursuivre leurs études mais qui, interdits d'accès aux écoles pour élèves doués ou aux universités, voient leur progression dans les établissements d'enseignement du pays cruellement bloquée. Peu après la Révolution, en plus de renvoyer les professionnels bahá'ís des universités, les responsables des aspects culturels de la République islamique ont également expulsé des étudiants bahá'ís – certains dans les tout derniers mois de leur formation – et empêché les nouveaux candidats bahá'ís de s'inscrire dans les universités. Cette expulsion a été officiellement instaurée comme politique gouvernementale lorsqu'en

1991, le Conseil suprême de la révolution culturelle a établi un règlement interdisant l'admission des jeunes bahá'ís dans les institutions d'enseignement supérieur. Non seulement le troisième article de ce règlement interdit l'inscription de bahá'ís à l'université, mais il stipule également que, si des étudiants sont identifiés comme bahá'ís à tout moment au cours de leurs études, ils doivent être immédiatement expulsés et privés de toute autre éducation.

Les bahá'ís font face à d'autres actes de persécution encore, qui ont tous des conséquences économiques négatives importantes, notamment des attaques répétées contre leurs demeures et le pillage de leurs biens, l'emprisonnement illégal pour des « crimes » inventés de toutes pièces et la fixation de montants extrêmement élevés pour les cautions, l'établissement de restrictions juridiques sur l'héritage parmi les bahá'ís, et des efforts visant à engendrer la crainte et l'insécurité par la mise en œuvre de politiques antibahá'ies.

Monsieur le Président,

Cet apartheid économique contre une couche importante de la population de l'Iran a des conséquences négatives indéniables sur le dynamisme économique du pays et aboutit à priver l'Iran de ressources humaines et financières considérables. Comment l'histoire jugera-t-elle ceux qui ont élaboré et exécuté ce plan d'étranglement économique ? Comment la politique délibérée d'un gouvernement peut-elle viser à appauvrir un segment de sa propre société ? Comment les responsables des conséquences financières, sociales et psychologiques de ces discriminations justifieront-ils leurs actes ? Quelle norme religieuse ou civile autorise qu'on empêche délibérément une population de participer à la vie économique de son propre pays ? Comment peut-on encore parler de bâtir une société juste et progressiste au milieu d'une telle injustice systématique ? Qu'est-ce qui garantit que d'autres couches de la population ne subiront pas la même discrimination fondée sur des prétextes similaires ? Quelles réponses peuvent calmer les préoccupations qu'expriment des Iraniens bien informés quant à l'oppression que subissent leurs concitoyens ? Comment résoudre la contradiction entre ces privations et la volonté de voir l'Iran se développer économiquement en coopérant avec la communauté internationale ? En quoi les discriminations envers les bahá'ís concordent-elles avec les déclarations faites par d'estimés représentants de la République islamique, sur des tribunes internationales, affirmant que leur gouvernement a pour but d'améliorer la situation économique du pays pour tous ses citoyens ? Par-dessus tout, les autorités responsables d'un gouvernement qui déclare adhérer aux idéaux de l'islam justifieront-elles de telles actions devant Dieu tout-puissant ?

Il serait louable, de la part des membres du gouvernement, de bien réfléchir aux préjudices que ces injustices causent à la société iranienne, aux jeunes de ce pays qui en sont l'avenir – des jeunes qui défendent l'égalité et la noblesse des gens de divers horizons, ethnies et croyances et qui savent que c'est là la seule voie qui peut mener à la prospérité et au bonheur suprêmes de leur pays et de ses citoyens. La question que ces jeunes gens tournés vers l'avenir pose à Votre Excellence, en tant que gardien veillant à la protection des droits de tous les citoyens d'Iran, est la suivante : puisque croire en la foi bahá'íe n'est pas un crime, pourquoi les bahá'ís sont-ils confrontés à une violation aussi générale de leurs droits civils, économiques, sociaux et culturels ? Comme il est déplorable qu'en raison de préjugés enracinés, d'une falsification de l'histoire et d'un asservissement à des thèses du complot, la loyauté des bahá'ís envers leur pays et les efforts sincères qu'ils déploient pour contribuer à son mieux-être aient été systématiquement ignorés, alors que des personnes sectaires sont libres de répandre des calomnies sur leur compte.

*Quand le préjugé apparut, la vertu fut dissimulée
Cent voiles s'élevèrent du cœur aux yeux.*

Votre objectif déclaré, qui est d'apporter « espoir, tranquillité et prospérité économique » à l'Iran et de trouver des moyens novateurs de le faire profiter des capacités et des compétences de tous ses citoyens, quels que soient leur genre, leur origine ethnique ou leur religion, est louable. La vision que vous avez décrite d'une « égalité des droits de citoyenneté et des chances pour tous » et d'une « juste répartition des richesses afin d'améliorer le niveau de vie de la population » n'a pas été oubliée, et certains espèrent encore être témoins, dans un avenir proche, de la réalisation de ces idéaux. Les bahá'ís d'Iran aiment profondément leur patrie. Ils s'efforcent de contribuer à l'édification d'une société progressiste et dynamique. Ils croient en l'unicité de Dieu, en l'unité de l'humanité et en l'unicité de la religion. Favoriser l'unité et l'harmonie est pour eux un devoir moral et, malgré la sévère oppression qu'ils subissent, ils ne manifestent aucune hostilité envers une quelconque autorité ou envers quiconque. Ils aspirent à éduquer leurs enfants afin qu'en s'appuyant sur des ressources spirituelles et matérielles, les générations futures puissent consacrer leur vie au service de l'humanité et de leur pays. Il serait opportun de créer un environnement dans lequel l'expérience de la communauté bahá'íe, de même que celle d'autres citoyens, pourrait être utilisée pour le progrès et le développement du pays.

La Communauté internationale bahá'íe espère que vous appellerez votre gouvernement à entreprendre un réexamen immédiat de l'oppression économique à laquelle sont soumis les bahá'ís, la plus importante minorité non musulmane dans votre pays, et à éliminer les obstacles, graduellement mais à un rythme acceptable.

Veillez agréer, Votre Excellence, l'expression de nos sentiments respectueux.

[signé] Bani Dugal
Représentante principale
Communauté internationale bahá'íe

c. c. Mission permanente de la République islamique d'Iran aux Nations Unies